

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

39 - JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	10
• votants	9
• absents	5
• exclus	1

De la commune LAVANCIA

Séance du 31 août 2026 à 20 heures 05

Date de convocation :
24 août 2026

Date d'affichage :
24 août 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

Délibération n°
2026-08-31/03
Recrutement de
l'agent de cantine
et garderie

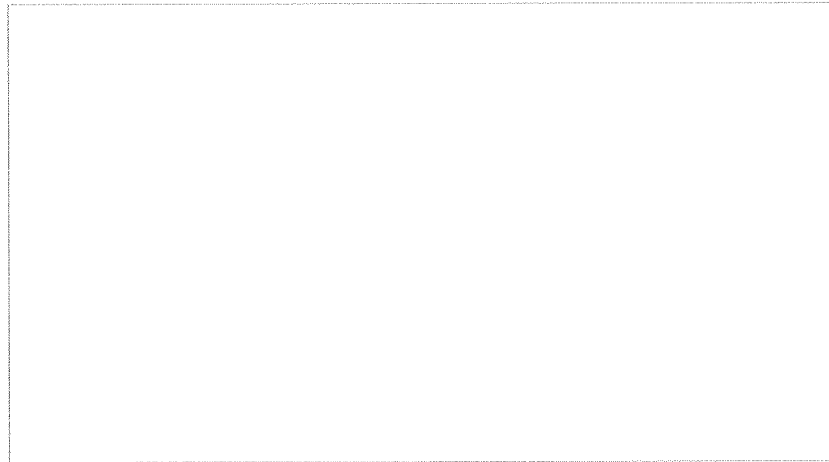
M. JAILLET Bernard

Étaient présents :

JAILLET Bernard - MAZUIR Carole - HUGONNET Marc - PERRODIN
Émilie - MULTIER Pierre-Yves - BESSON Fabrice - THIRIET Hubert -
BUNOD Alexandra - MALEIRO Julie - FREITAS Laure -

Secrétaire de séance :

M. HUGONNET Marc



Délibération n°2026-08-31/03

Recrutement de l'agent de cantine et garderie

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif aux conditions générales de recrutement et d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique territoriale ;

Considérant la nécessité de pourvoir au poste d'agent de cantine et garderie pour assurer la continuité du service public ;

Considérant que l'appel à recrutement a permis de recevoir plusieurs candidatures, dont celle de Mme Thiriet Vanessa ;

Considérant que, conformément aux dispositions légales, le recrutement d'un agent contractuel peut intervenir pour faire face à un besoin temporaire ou en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires ;

La commune de Lavancia-Epercy a lancé un appel à recrutement pour le poste d'agent de cantine et garderie en juillet 2026.

Plusieurs candidatures ont été reçues, dont celle de Mme Thiriet Vanessa, épouse d'un conseiller municipal.

Après examen des profils, il est proposé de retenir la candidature de Mme Thiriet Vanessa pour assurer les missions de service en cantine et de surveillance en garderie du soir, afin de répondre aux besoins de la collectivité.

Monsieur THIRIET ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE d'APPROUVER le recrutement de Mme Thiriet Vanessa au poste d'agent de cantine et garderie du soir de la commune de Lavancia-Epercy.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme
Le Maire, Bernard JAILLET